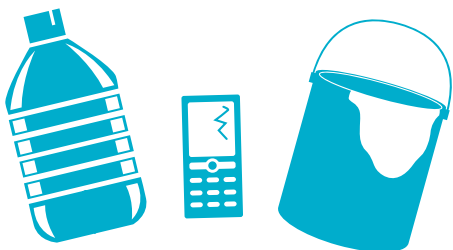


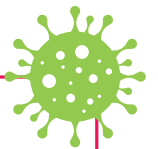
Un service de proximité pour vos encombrants !



La commune d'Anderlecht en collaboration avec Bruxelles-Propreté vous propose un service de proximité pour vous débarrasser de vos encombrants. Ce service est uniquement offert aux Anderlechtois(es).



Profitez-en !



- ✓ Soyez attentif au bon respect des mesures de distanciation sociale. (min 1,50m entre chaque personne)
- ✓ Ne vous présentez pas au Recypark Mobile si vous présentez des symptômes du Covid-19.



BRUXELLES-PROPRETÉ



[propreté.brussels](https://www.propreté.brussels)

Avantages

- plus proche de chez vous
- horaire unique de 9h00 à 18h00
- maximum 3m³ d'encombrants gratuits

Déchets acceptés

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses, foreuses, tournevis...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers* (peintures, huiles de friture, piles et batteries...)
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes (néons...)



Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.

Déchets refusés

- déchets résiduels (sacs blancs), déchets alimentaires (sacs orange), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtres, briques, fenêtres, portes, poutres, amiante, roofing, planches...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant
- pneus
- déchets d'origine professionnelle (producteurs de déchets autres que ménagers)

Où et quand ?

12/10 : av. Docteur Lemoine (accès via av. Charles De Tollenaere)

13/10 : av. Docteur Zamenhof (accès via av. Victor Olivier)

14/10 : av. Léon Debatty (accès via sq. des Vétérans Coloniaux)

15/10 : rue Jorez / rue de la Clinique

(accès via rue Sergent De Bruyne)

16/10 : rue du Broek (entre la place de Sainte-Adresse et la rue Erasme)

19/10 : place de la Croix-Rouge (accès via rue de l'Hygiène)

20/10 : rue Lamartine (accès via rue Homère)

21/10 : rue de la Rosée (accès via place A. Lemmens)

22/10 : rue du Drapeau (accès via rue d'Aumale)

23/10 : place de la Roue

Horaire unique : de 9h00 à 18h00

Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**
- **Triez** préalablement vos déchets par catégorie
- **Port du masque** obligatoire

Attention !

- Volume maximum accepté : **3m³** - l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3m³
- ***Déchets chimiques :**
 - **Maximum 30l** pour les produits couvrants
 - **Maximum 5l** pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou qui **représenteraient un danger**.

Les Recypark restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptées (par ex. les déchets de construction).

Plus d'infos sur www.bruxelles-proprete.be

ou via le **0800/981 81**.